

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-033

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Date de convocation
8 Avril 2026

Le 14 Avril,

Date d'affichage de
convocation
8 Avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Éric PETRETO à Thérèse MALEM

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

14 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

**Objet : Vote des taux de
fiscalité 2026**

VU la Loi de Finances,

VU le débat d'orientations budgétaires, tenu le 16 février 2026,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 10 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} et unique : DÉCIDE** de baisser de -1,5% les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour les résidences secondaires, qui s'établissent à :

- Taxe Foncier bâti : 37,42 %
- Taxe Foncier non bâti : 89,20 %
- Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires : 11,96 %

Cette délibération est adoptée par :

- **22 (vingt-deux) voix Pour**

(Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE)

- **7 (sept) voix Contre**

(Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **16 AVR. 2026**

Certifiée exécutoire le : **16 AVR. 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Thérèse MALEM